

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2022-52 Construction d'un complexe sportif

que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2022

et que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de **THISÉ**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux

Le quatre

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juillet

Étaient Présents : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Était Absent : M. MICHEL (pouvoir à M. FREZE), M. BOURGON (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à Marc PAUTOT), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Morgane Canonne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Contexte

Actuellement, le club de football des communes de Thisé et Chalezeule (TCFC) gère plus de 200 licenciés, cela lui permet de mettre sur pied 12 équipes de toutes les tranches d'âge. Le meilleur niveau atteint par une de ses équipes est le niveau de 2^{ème} division de District. Dans les années à venir, l'objectif du club est d'atteindre le niveau Ligue.

Le TCFC occupe le Mille Club rue du Stade. Cet équipement a été offert au club il y a une quarantaine d'années environ. A l'époque, le Ministère des Sports a offert mille structures industrialisées à divers club en France. Thisé a été l'un des bénéficiaires de cette distribution.

Malheureusement, depuis de nombreuses années, les locaux ne répondent plus aux « standards » qualitatifs et ne sont plus dignes d'un club de football ayant plus de deux cents licenciés. En effet, les locaux sont très vétustes (fuites en toiture, canalisations en mauvais état, menuiseries vieillissantes, etc.). De plus, les locaux ne peuvent plus répondre aux exigences de surfaces et d'équipements conformes aux normes de la Fédération de Football. Cette opération a débuté durant le mandat précédent. La commune a confié à Grand Besançon Métropole une mission d'assistance à la Maitrise d'Ouvrage.

Propositions

Il est donc proposé la construction d'un nouveau complexe sportif de niveau Ligue en remplacement du Mille Club. En attendant le nouvel édifice, un effort particulier sera fait sur l'entretien du bâtiment existant et plus particulièrement la couverture et les canalisations. Le « Mille Club » sera déconstruit lorsque le nouveau complexe sera opérationnel.

En vue de réaliser un équipement de qualité tout en restant dans les contraintes budgétaires, il est proposé 3 scénarios, du plus simple au plus riche. Chaque scénario devra permettre un éventuel agrandissement des locaux dans les années à venir afin de répondre à de nouveaux besoins

S1

Le premier étant le remplacement du local existant, c'est-à-dire la construction de locaux pour le club de football de niveau Ligue.

S2

Le deuxième scénario consiste à construire des locaux pour le foot (S1) et de locaux qui peuvent servir aux associations sportives tels que locaux de rangement, salles de réunion, bureaux, etc.

S3

Le troisième et dernier scénario est le S2 enrichi d'une salle de convivialité, d'une buvette extérieure à disposition des clubs sportifs, et enfin de sanitaires publics au service de l'ensemble des thisiens.

Financement

Dans le cadre de cette opération, les partenaires tels que l'Etat, les Collectivités Locales et la Fédération Française de Football seront sollicités afin de participer financièrement aux études et travaux, sur les montants H.T.

Monsieur le Maire de Chalezeule a été informé de ce projet et s'engage à participer au financement de cette opération dans des conditions qui seront définies lors de l'Avant Projet Définitif (APD).

La commune de Thise s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Décisions à prendre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette opération selon les conditions et modalités exposées dans la présente délibération.

Le Conseil municipal sera à nouveau sollicité pour ;

- Le choix du Maitre d'œuvre ;
- Choisir un scenario aménagé ou non à l'issue des études d'esquisses ;
- Approuver la convention avec la commune de Chalezeule ;
- Valider l'APD et le montage financier de l'opération.

Thise, le 4 juillet 2022,
Le Maire
Pascal Deriot